
La ville n'est plus ce qu'elle aurait dû être

Distance et décalages entre la ville planifiée et la ville réalisée

Jean-Yves TOUSSAINT

La ville n'est plus ce qu'elle aurait dû être. Ce pourrait être l'introduction de la plainte de l'aménageur contemporain quand lui vient la nécessité d'argumenter sur la distance qui sépare le bel ordonnancement planifié de la ville à venir¹, du désordre indélicat de la ville réalisée. La ville en vrai, la ville concrète, celle de pierre, de béton, de macadam, celle des trottoirs et des rues, des caniveaux et des égouts, celle des autos allant et venant, celle des arbres et d'une nature délicieusement domestiquée, agencée, cette ville-là, bruyante, éblouissante de lumière, avec ses quartiers chics et clairs, ses quartiers louche et sombres, ses zones, ses entresols sous les ponts, cette ville-là aurait le pouvoir terrible de déjouer les Plans. Elle dispose du privilège de la réalité, *ce qui est*, sur *ce qui aurait du être* et que les humains s'efforcent de faire advenir.

En d'autres termes, le Plan souvent s'abîme dans la réalité.

Quelles explications fournir à cette distance, à ces décalages qui séparent toujours la réalité du Plan, ce qui est, de ce qui aurait dû être, alors même que le Plan participe des moyens perfectionnés dont nous nous dotons pour organiser notre monde, pour faire notre monde? Les explications à notre sens relèveraient de l'interaction de plusieurs niveaux de réalité mettant en cause les conditions *d'action* dans le monde

¹- Que l'on nommera le Plan pour aller vite et qu'il ne faut pas confondre avec le plan qui sert à se guider dans la ville, qui n'est qu'une représentation de ce qui est (et plutôt de ce qui a été...).

contemporain, c'est-à-dire, la façon dont les niveaux politique, scientifique et technique, économique et productif se trouvent intriqués et dispersés dans l'effort d'organisation réalisé pour *agir*, notamment pour *agir en connaissance de cause*, pour *agir rationnellement par rapport à des fins* (H. Arendt, 1963 M. Weber, e1995) que nous nous fixons. Cette manière d'agir à travers des organisations et de tendre dans l'action à la rationalité par rapport à des fins qui caractérisent les sociétés contemporaines, procède selon le mode «projectural». Le projet constitue une modalité d'action privilégiée (JP. Boutinet, 1993). C'est en ce sens qu'il va nous servir de point d'entrée dans cette approche des rapports entre la «ville planifiée» et la «ville réelle» ou la «ville réalisée»².

I

Les PUD, les Zhun³, pour ne prendre que ces deux exemples de planification urbaine, impliquent, comme modalité d'action sur le territoire, tout à la fois, des organisations (par exemple la Cadat⁴, la Duch⁵, la Wilaya, l'APC⁶, des bureaux d'études en architecture et en ingénierie, des entreprises de BTP⁷, des entreprises industrielles, etc.), des techniques plus ou moins sophistiquées et de l'expertise, des ressources financières, humaines, etc., des règles, une administration pour les faire appliquer, etc. La liste est loin d'être exhaustive. En tant qu'objet (en tant que Plan notamment), le PUD et la Zhun sont initiés par une commande. Cette initiative déclenche ce qu'il est convenu d'appeler un *pro/et*, en l'occurrence un projet d'aménagement urbain et un projet d'urbanisme opérationnel et, Si tout se passe bien, une succession de projets d'architecture. C'est bien dans ce sens que j'évoquerai ici le projet comme modalité d'action sur les territoires et la ville.

La notion de projet n'est pas l'exclusivité de l'activité urbanistique et architecturale. Elle est également très prégnante au sein de la production industrielle, partout justement où il est question, en termes pratiques, «de jeter des objets en avant», de préférence dans la nature, de manière à y constituer notre milieu, le «milieu humain»...

Revenons à nos PUD et Zhun. Ces deux formes de projet sont depuis

²- Je m'appuierai sur l'expérience algérienne de la planification urbaine de 1962 à 1988 en reprenant ici quelques éléments de mon travail de thèse soutenue en 1993.

³- PUD: Plan d'Urbanisme Directeur Zhun Zone d'Habitat Urbain Nouvelle. Ces deux types de projet d'aménagement relevaient des décrets du 31 décembre 1958 (décret 58-1463 et 58-1464) relatifs aux Plans Directeurs d'Urbanisme et aux Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) reconduits par la loi du 31 décembre 1962 sous le nom de PUD et de ZHUN. Ces décrets étaient toujours valables à la fin des années 1980.

⁴- Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire (disparue en 1982).

⁵- Direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat au sein de la wilaya

⁶- Assemblée Populaire Communale.

⁷- Bâtiment et Travaux Publics.

la fin des années 70 soumis à de fortes critiques⁸ plus ou moins justifiées. Aujourd'hui, un peu partout, elles sont irrémédiablement vouées aux gémomies pour leur malheureuse filiation avec l'urbanisme et l'architecture dits fonctionnalistes. Mais cela ne diminue en rien leur pertinence en tant qu'expérience de l'aménagement, en tant qu'expérience du projet en général et au sein de la société algérienne en particulier. La référence aux dogmes et aux luttes dogmatiques et théoriques pour invalider ce mode opératoire par rapport à un autre ne fait qu'obscurcir le problème en ne permettant pas de poser la question bien plus simple -et surtout plus évidente- du Plan : pourquoi donc, le Plan apparaît-il comme une nécessité dans l'activité d'édification ? Et qui dit Plan, dit planification, c'est-à-dire une certaine restriction des possibles dans l'ensemble des possibilités ouvertes par chaque action, par chaque projet. Le Plan reste un moyen d'action particulièrement efficace, notamment pour tout ce qui concerne l'organisation du territoire. S'appuyer sur les PUD ou les Zhun, malgré leur âge et les croyances passées de mode qui les légitiment, se justifie tout à fait pour parler de l'expérience contemporaine de l'aménagement⁹.

C'est à la commune qu'il revient d'établir son PLD et sa ou ses Zhun. La commune est commanditaire pour ainsi dire de son aménagement. Cependant, Si la commune excède plus de 10 000 habitants, la loi rendu obligatoire l'établissement d'un PUD. Une fois le PUD formellement commandé par l'Assemblée Populaire Communale, sa réalisation est confiée à un bureau d'études (généralement sous la tutelle directe du ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat). Le suivi technique et administratif est ensuite assuré par les différents services techniques des administrations décentralisées au sein de la wilaya et coordonné par la direction de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat. Selon les textes officiels et les textes d'orientation méthodologiques, l'efficacité et la fiabilité des PUD étaient garanties par l'encadrement planifié de l'économie. Le PUD doit, sur le plan territorial, assurer pour ainsi dire la cohérence de la planification locale avec la planification nationale. Le PUD participe à la répartition des programmes

⁸- Critiques qui, tout en étant connu des responsables et des experts algériens, n'ont pas empêché le choix en Algérie de ce type de procédure pour tenter de planifier l'urbanisation.

⁹- Du reste, leur aspect de planification radicale les rend exemplaires de l'entreprise de planification en général qui serait, Si on en croit JK. Galbraith, une marque de notre époque – cf. le «système planificateur».

- démographie (projections);
- l'activité économique et sociale :
- les besoins urbains de diverses catégories (habitat, équipements, infrastructures, activités - emplois) ;
- les besoins en terrain et le périmètre d'urbanisation.

nationaux (logements, équipements, infrastructures, zones d'activités et zones industrielles) en localisant les implantations (dont les Zhun). Il se fait instrument de la planification globale dans la mesure où il permet d'identifier, à l'échelon local, les «besoins» à court, moyen et long terme, de les répertorier puis, informant les services de la planification, via la wilaya et le ministère de l'Urbanisme, de les programmer en autant d'«actions de développement coordonnées» au niveau local (wilaya et communes) et national.

Le Plan lui-même se présentait en quatre dossiers distincts appelés «phases» dont le contenu était rigoureusement défini dans le contrat (généralement un contrat-type produit par les services du ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitat) qui liait le bureau d'études mandaté par l'Assemblée Populaire Communale mandante. Soit:

en phase I, il devait être procédé à l'analyse diagnostic de la commune;

en phase II, il devait être fait état des perspectives de développement de la commune à court terme (5 ans, à l'échéance du Plan National en cours) et sur le moyen terme (15 ans)

en phase III, devaient être élaborées des propositions d'aménagement sous la forme de propositions de schémas d'urbanisation sur le moyen terme (à 15 ans)

en phase IV, il est procédé à la mise au point définitive des solutions d'aménagement à moyen terme et à plus long terme.

Les Zhun procèdent d'une démarche comparable. Dès que les programmes de logements «affectés»¹⁰ à la commune dépassaient 1 000 unités, la procédure de Zhun devenait automatique, c'est-à-dire obligatoire. Entre les PUD et les Zhun, la différence consistait surtout dans les enjeux opérationnels: ceux-ci étaient immédiats pour la Zhun qui, du point de vue de l'habitat¹¹, représentait pour ainsi dire l'instrument de réalisation du PUE. Les Zhun participent ainsi de l'urbanisme opérationnel.

Cette description bien incomplète a pour objet de mettre en évidence l'absence d'un acteur essentiel : les citadins pour les PUD ou les habitants pour les Zhun... Ces acteurs sont bien la cause efficiente du projet: c'est en leur nom que le projet est initié, c'est pour leur «bien» que le projet se déroule. Mais le PUD et la Zhun sont exclusifs: ils renvoient à l'expertise des spécialistes habilités à organiser le territoire pour les fins du développement global de la société qui dépassent largement les fins de l'habitant, du citadin et du citoyen, renvoyés à leur incomptence radicale,

¹⁰- Généralement par le biais du PUD, mais plus généralement par le biais des programmes publics du ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat, que devaient avaliser par ailleurs les PUD..

¹¹- entendu par là les logements, mais également les infrastructures et les équipements liés à l'habitat

à leur incapacité à organiser leur milieu, à organiser la cité, à organiser leur habitat. Ils ne peuvent qu'être bénéficiaires, et bénéficiaires obligés même...

Cette expérience montre au moins que le projet serait d'une part le cadre d'une sélection des acteurs habilités à fixer les fins légitimes (développement) et des acteurs mandatés à opérer sur le territoire pour que ces fins soient atteintes et, d'autre part, un mode d'exclusion d'autres acteurs, à commencer par les «utilisateurs» futurs, rendus ici à la condition de *mandants*. Autrement dit, il faudrait toujours différencier les acteurs mobilisés *dans* le projet de ceux mobilisés *par* le projet : les premiers constituent un sous-ensemble des seconds, dans le même temps où ils en assurent la *représentation* et opèrent en leur nom :

par le biais d'une délégation de fonctions d'ordre politique dépendant entièrement des règles locales de représentation et de gouvernement.

par le biais d'une délégation relevant des vicissitudes de la division du travail social à partir de laquelle se distribuent au sein des sociétés les tâches humaines.

Ainsi, le projet se constitue comme le cadre légal d'un ensemble de relations entre une multitude d'acteurs qu'il mobilise et qui, lorsqu'ils sont *dans* le projet ont à résoudre, selon leurs intentions propres et selon les légitimités qu'ils peuvent faire valoir, des problèmes de «mise en territoire», de territorialisation, d'organisation et d'administration des territoires. Autrement dit, le projet peut se définir comme une *institution*¹² qui aurait pour fonction, au sein des sociétés contemporaines, la transformation et l'administration de leur territoire.

II

Le PUD ou la Zhun, en tant que projet, constituent l'un et l'autre des modalités d'action sur le territoire adaptées à des échelles d'intervention plus ou moins normalisées (nation, wilaya, commune, ville, quartier, habitat-aménagement, urbanisme, urbanisme opérationnel, architecture). L'un et l'autre, dans la pratique, se présentent sous deux formes:

la forme d'un *collectif* – un ensemble d'acteurs mobilisés dans le projet sous la forme d'un Plan, c'est-à-dire sous la forme d'une *production* à la fois iconographique (des images¹³ ou schémas¹⁴) et discursive (des rapports d'étude).

C'est généralement cette forme du Plan comme double énonciation, iconographique et discursive qui est confondue au projet et appelée

¹²- Cf. 1995, «Le collectif d'énonciation de l'espace ou l'histoire des acteurs que cachait l'architecte».

¹³- Généralement produites selon le système normalisé de projection orthogonale. On comptera également dans cette rubrique image, les maquettes et autres modes de représentation (photomontage, images de synthèse, etc.) constituant autant de documents du Plan.

¹⁴- Au sens de schéma de montage...

comme telle par le collectif mandaté à agir sur le territoire. Le projet, défini comme institution, est initié par une lettre de commande. A cet instant, se forme un collectif -maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, administrations concernées et mandatées, experts divers, entreprises de réalisation du BTP¹⁵ et de matériaux, etc.- qui a pour «mandat» d'énoncer le Plan. Au sein du projet s'instruirait pour ainsi dire la transformation d'un dispositif abstrait -le discours qu'énonce la commande-en un dispositif concret¹⁶ : le Plan. Celui-ci est doublement concret: comme produit (production iconographique et discursive) et comme image réaliste au sens qu'elle planifie un ensemble d'opérations visant à la formalisation et à la réalisation, c'est-à-dire à l'établissement d'objets devenant ainsi disponibles dans la nature et formant en son sein, le milieu humain, en l'occurrence dans le cas des PUD et des Zhun, le milieu urbain. Ce serait ce processus de transformation d'un discours en objets que l'on appellerait *processus de conception*. L'image¹⁷ -comme formalisation intermédiaire dans le processus de conception- se définit par son identification à une réalité en devenir et peut être considéré à ce titre, comme la virtualité d'un objet -dans le cas de PUD et des Zhun et de l'aménagement en général, comme des territoires virtuels. De cette manière, on pourrait dire que le discours de la commande énonce les données d'un problème que les acteurs mobilisés dans le projet résolvent en un énoncé (le Plan) qui participerait d'une rationalisation plastique¹⁸.

¹⁵- La présence explicite de ces différents acteurs peut dépendre des formes juridiques et institutionnelles locales et varier d'un pays à l'autre. Ainsi, par exemple, l'entreprise de réalisation en France est rejetée en phase de réalisation et elle ne peut que difficilement être associée en phase dite de conception -notamment dans le cas des marchés publics. Cette situation ne remet guère en cause le schéma ici proposé dans la mesure où la pratique montre combien les entreprises de réalisation, y compris du reste les entreprises de production de matériaux, sont présentes, notamment par leur relation avec les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre qui sont en situation de prescripteurs et, souvent aussi en situation de choix et d'arbitrage relativement à un éventail d'expertises disponibles, de savoir-faire, et de matériaux disponibles et de coûts, etc., choix et arbitrage qui s'orientent d'après le marché des prestations d'édification.

¹⁶- au sens de productions d'objets.

¹⁷- cf Gilbert Simondon (e1989) qui note que l'image se développe avec l'importance de la technologie dans l'exercice de rationalisation technologique dans la production d'objets.

¹⁸- en partant de l'idée de Pierre Francastel (1983) (en écho à G. Simondon) selon laquelle: «[...]. Il existe une pensée plastique, distincte de la pensée mathématique, ou de la pensée physique, ou de la pensée biologique, ou de la pensée politique. Cette pensée possède ce trait

Cette rationalité plastique -à la fois invention d'une forme et exploration des modalités techniques de son existence¹⁹ - conduit à l'achèvement du Plan dans sa réalisation comme édification. Ce serait là une sorte d'idéal du projet.

Explicitons ceci sur le cas d'espèce que représente une Zhun.

La Zhun est bien initiée par une commande -généralement le fait d'un décret définissant la maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence une maîtrise d'ouvrage polycentrique impliquant l'Assemblée Communale Populaire et les services techniques de l'administration de la Wilaya (généralement la direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat) à qui elle délègue une part de ses pouvoirs. Cette commande décrit les caractéristiques d'un objet localisé (la Zhun de la commune de Remchi par exemple) composée de quantités (les programmes et des superficies), de contraintes (les règles et indications foncières et urbanistiques, les règles de construction, les branchements aux différents réseaux, etc.), des indications esthétiques éventuellement relativement au site, etc. Les acteurs de la maîtrise d'ouvrage, en énonçant la commande, définissent un objet caractérisé mais qui n'a pas de formes précises -Si ce n'est une sorte de gabarit lié à une typologie de dispositifs techniques et spatiaux dans la mesure où les Zhun correspondent à des formes urbaines singulières et attendues. C'est à la maîtrise d'œuvre qu'il revient de fabriquer le Plan, c'est-à-dire une image qui, dans les règles contractuelles qu'instaure le projet de Zhun, doit être cohérente en termes techniques, c'est-à-dire que cette image doit représenter non seulement un objet (en l'occurrence la disposition cohérente d'un ensemble de dispositifs techniques et spatiaux liés à des attendus sur la vie en ville) mais également les modalités de réalisation de cet objet selon les techniques et les procédés de fabrication disponibles ou à rendre disponibles pour la circonstance. Tout au long du processus d'édification, cette image sert à vérifier la pertinence de la

particulier parmi beaucoup d'autres d'utiliser un médium ou un support non verbal. A ce titre, elle est avec la pensée verbale et la pensée mathématique une des trois puissances de l'esprit humain.», p. 92.

¹⁹- C'est en ce sens qu'il convient de ne pas réduire la maîtrise d'œuvre aux seuls architectes et dessinateurs. L'image n'est pas que forme, elle est formalisation au sens où elle incorpore non seulement la forme mais également et surtout les modalités par lesquelles cette forme «se tient» elle incorpore donc toute la technicité, les savoir-faire et les procédures de réalisation liés à l'existence concrète de la forme. C'est également en ce sens que l'on peut parler de rationalisation (dont la médiation n'aurait pas pour support le discours mais la figuration). En effet, la forme que dorme à voir l'image n'est pas un préalable, mais bien plutôt un aboutissement impliquant des techniques de réalisation dans une formalisation ou plus exactement, une adéquation entre une forme et des techniques de réalisation.

réponse apportée à la commande tout en engageant la réalisation «en connaissance de cause».

Pour comprendre ce qu'est la «ville planifiée», il faut explorer cette phase par laquelle l'énoncé discursif de la commande se *réifie*, ce temps pendant lequel une idée de la ville a quelques chances d'avvenir comme ville concrète. Le Plan dont il est question n'adviendrait dans sa version «Plan définitif» qu'au terme d'une succession *d'images* produites pour circuler entre les acteurs mobilisés dans le projet²⁰. En fait, le Plan serait l'effet d'une multitude de projections. Les images produites dans le projet, tout en projetant un territoire habitable -en le constituant virtuellement-, permettraient à chaque acteur mobilisé dans le projet de se projeter. Autrement dit, chacun de ces acteurs seraient ainsi en état d'explorer l'univers de ses intentions et de les confronter à celui des possibles, sachant que chaque image serait une exploration de ces derniers. Les images produites dans le cadre du projet sont autant d'artefacts permettant de se projeter dans un devenir (celui qu'institue le projet).

En fabriquant des images, la maîtrise d'œuvre livre autant de virtualités d'espace dont elle définit techniquement les caractéristiques plastiques. Au vu de ces images, les acteurs mobilisés *dans* le projet réagissent, interprètent, se mettent en scène, mesurent les possibilités ainsi offertes à l'aune de leurs intentions et de leurs intérêts. Une projection financière par exemple qui implique un réalisme absolu du Plan -ne serait-ce que pour réaliser un descriptif et un quantitatif- peut, soit stopper net l'opération, soit rétroagir sur le Plan et changer les termes de la commande. Dans ce cas, le réalisme de l'image permet aux financiers et aux spéculateurs d'explorer à partir de la description des modalités de réalisation leurs chances de parvenir à leurs fins. Ainsi, les

²⁰- La succession des images (griffonnages, esquisses, plans plus précis, maquettes, et les légendes, annotations, notes remarques et rapports qui vont avec etc.) et leur circulation entre les acteurs mobilisés dans le projet est institutionnalisée dans les différentes phases contractuelles de communication des plans; ainsi le découpage des procédures d'approbation des PUD ou des Zhun pour ces dernières, le Dossier de Création ou Avant-Projet Sommaire (APS), l'Avant-Projet Définitif (APD) et le dossier d'Exécution (ou un Plan d'Occupation du Sol dans le cas des Plans d'urbanisme).

A cette circulation conventionnelle, il faut ajouter les procédures de circulation au sein des organisations chargées de la maîtrise d'œuvre, au sein de celles assurant la délégation des missions de maîtrise d'ouvrage, y compris dans ce cas, celles des organisations qui s'assurent des risques qu'elles prennent (Banques, assurance, etc.), au sein des différentes instances administratives et para-administratives: protection civile, sécurité militaire, etc.) qui veillent à la conformité aux règlements et à la légalité des opérations.

acteurs mobilisés *dans* le projet s'approprient l'image, la font leur, énoncent leur jugement, discutent de sa pertinence, en instruisent le procès en validation et, d'image en image, délibèrent et produisent une image aboutie, achevée -le Plan définitif, voire, le Plan d'exécution d'après lequel s'engagera la réalisation et s'achèvera l'édification.

L'image n'offre jamais au regard que des caractéristiques plastiques. Elle met en relation un ensemble hétérogène de dispositifs techniques et spatiaux nécessaires à la vie sur un territoire donné : vie *qu'ainsi e//e réifie dans l'intention d'une réalisation*. L'image, dans le projet d'aménagement représente des rapports spatiaux. La circulation des images participerait d'une validation des rapports spatiaux réputés adéquats à la façon d'habiter le territoire aménagé, c'est-à-dire, pour chaque acteur se projetant, une projection de sa propre inscription dans les rapports sociaux. L'image aboutie dans le Plan en tant qu'elle «virtualise» des rapports spatiaux, constituerait une réification des rapports sociaux. C'est en ce sens du reste que le Plan de la ville à venir à bien à voir avec la ville comme milieu constitué dans la nature pour les humains. Ce serait cette réification qui serait l'objet de la conception, laquelle, relevant de l'action, aurait pour cadre institutionnel et légal, le projet. Au tournant de l'activité de conception se jouent les décisions relatives à l'ensemble des dispositifs techniques et spatiaux nécessaires à la vie en société, constituant le milieu humain (l'«artifice humain» dirait H. Arendt, 1963²¹).

Le Plan résulterait, de l'interaction de multiples expressions d'une représentation sociale de l'espace²². En ce sens il est donc bien un énoncé collectif, résultant de l'activité productive de l'ensemble des acteurs mobilisés *dans* le projet. C'est cet ensemble que nous définirons comme un *collectif d'énonciation* -en l'occurrence collectif d'énonciation de l'espace²³. Ce collectif, à travers le projet, constituerait l'activité d'édification en ressources.

Voilà tout à la fois longuement et succinctement exposée, à partir de l'expérience algérienne, une proposition de description des modalités concrètes d'action sur le territoire. C'est à partir de cette description que nous allons essayer d'étayer des hypothèses sur la distance et les décalages entre la «ville planifiée» et la «ville réalisée». Il n'est cependant pas question de produire une théorie de l'inadéquation du Plan à la réalité mais de poser quelques hypothèses relativement aux fonctionnements du Plan dans les modalités contemporaines d'action.

²¹ - p. 195 et suivantes.

²² - La «part de pouvoir» acquise sur les autres par chaque acteur mobilisé dans le projet.

²³ - cf Roddé R., Toussaint JY, 1992 Toussaint JY.. 1995.

III

Depuis les surréalistes et Magritte²⁴, nous ne pouvons plus ignorer que la pipe dessinée n'est pas une pipe: cela faisait un certain temps déjà que les fumeurs le savaient, mais c'était une évidence et par là-même une question désertée. Le Plan comme production iconographique et discursive -comme artefact fait d'encre et de papier, incorporant force technologie depuis que les ordinateurs sont en état d'assister la conception- appartient au monde des symboles. Entre ce monde et celui des choses, il y a bien des liens et des ponts. C'est une distance infranchissable qui sépare la ville du Plan de la ville réalisée. Et donc, pas plus qu'il ne vient l'idée au touriste en goguette, un plan de la cité entre les mains, de se prendre pour Atlas, il ne devrait venir à l'idée des aménageurs de *produire la ville en produisant le Plan*.

Sachant tout cela qui fait partie de nos expériences quotidiennes, pourquoi donc aurions-nous à nous inquiéter des décalages entre la «ville planifiée» et la «ville réalisée» ? Vouloir à toute force réaliser le Plan, n'est-ce pas s'entêter à vouloir substituer la représentation à la *réalité avue*, aux *faits* résultant de l'action humaine?

Affirmer la réalité conforme au Plan -et n'observer la réalité advenue que relativement à cette qualité- c'est, outre poser que la prévisibilité constitue la seule efficacité du Plan et sa seule mesure (en quoi son réalisme -l'identification du Plan à la réalité- le rend réalisable), c'est également poser le Plan dans un rapport démiurgique à la réalité. En effet, cette exigence de conformité impliquerait que le Plan de la ville soit à même de définir tout à la fois l'ensemble des qualités intrinsèques de la ville. les opérations pour les faire advenir ainsi que les prescriptions d'usage garantissant la pérennité de ces qualités intrinsèques pour le temps fixé à la validité du Plan. Ce qui est déjà à peine possible pour des durées infiniment inférieures pour la production d'objets de consommation²⁵, passe pour une gageure quand il s'agit de la ville : il

²⁴- René Magritte (1898-1967) peintre surréaliste.

²⁵- Dans la production industrielle, les «réseaux techniques» (les liens de solidarité technique que mettent en oeuvre les processus de fabrication d'objets d'usage ou de consommation) confrontent constamment le Plan à l'imprévisible. L'industrie, dans ces dernières explorations post-tayloriennes, a constitué le Plan comme instance délibérative à partir de l'objet à produire. Autrement dit, le Plan participe à organiser la co-production de l'objet d'usage ou de consommation et le dispositif de fabrication presque dans la même temporalité. Le fait de limiter l'inaltérabilité des Plans (Plan du produit et Plan de la production) permet de favoriser la réactivité du réseau lui-même face aux imprévus, aux aléas, aux changements de l'environnement (cf N. Dodier, 1995). Il s'agit de pallier les surcoûts liés à une forme de déni de la réalité: dans la vision taylorienne, tout écart au Plan relève d'une erreur et d'un

faudrait maîtriser la réalité elle-même, c'est-à-dire s'assurer de toutes les conséquences non seulement de la disposition et de la distribution des objets produits dans cette réalité (les rapports spatiaux), mais de celles des actions humaines qui, dans leur réalisation, s'assurent de la médiation de ces objets et constituent la ville comme milieu. Un tel Plan risquerait d'abolir de la cité des hommes l'imprévisible et l'événement, ce qui autoriserait sans doute à administrer les gens comme les choses selon le même goût de l'ordonnancement où chacun, humain et objets à sa place, garantirait le fonctionnement parfait du monde. Ce Plan est le rêve mécanicien d'un monde parfaitement ordonné.

Comment, malgré les impossibilités évidentes, une planification aussi radicale peut-elle être seulement envisagée et plus encore tentée ?

Chercher à redire la distance et à minimiser les décalages au profit du Plan serait une manière de s'accorder, relativement aux pratiques d'aménagement, sur le primat du *représentant* sur le *représenté*. Avantage qui, en aménagement, ne serait jamais que le juste pendant d'un état plus général qu'instituent les sociétés contemporaines quand, en leur sein, elles assurent aux *mandatés* des prérogatives d'action infiniment supérieures à celles des *mandants* ; mandants qui loin d'être des pairs, sont tenus en infériorité, voire, posés en qualité de «mineurs»²⁶

Ce serait cette forme de mandat qui confère aux mandatés la possibilité de mettre sous tutelle les mandants qui rendrait possible et d'une certaine manière indispensable cette planification radicale. En effet le projet tel qu'il institue le collectif au double titre d'une délégation de responsabilités politiques et d'une délégation de responsabilité relativement aux tâches à accomplir pour l'établissement du territoire en milieu humain, contingente à la division du travail social. Dans le cadre

dysfonctionnement et ne peut résulter du fonctionnement lui-même, dans la mesure où cette vision reposant sur la croyance en la possibilité d'agir dans le cadre d'une prévisibilité totale ne peut pas envisager les effets imprévus du fonctionnement prévu.

²⁶- Ainsi quelques citations prises au hasard des discours relatant des visées planificatrices

«La Révolution a non seulement pour tache de liquider toutes ces survivances (structures tribales, patriarcales, semi-féodales) mais d'en prévenir le retour. Fondamentalement, il s'agit de faire de l'Algérien, le citoyen conscient d'une nation moderne» FLN, 1964, *La charte d'Alger*, cité par Jean Leca (1980).

«[...] Donc, l'impulsion révolutionnaire à donner à la culture doit pouvoir contribuer à éléver le niveau intellectuel et technique des masses, à changer les mentalités dans le but de créer les conditions psychologiques, idéologiques et politiques pour la consolidation de l'indépendance nationale et le développement économique et social.» FLN, 1976, *La (charte Nationale*, p. 63.

de l'accroissement de cette division, forte des «solidarités organiques» (E. Durkheim, en 1994) qu'elle institue, ces délégations finissent par constituer des domaines d'expertise et, ce, d'autant que cet accroissement se traduit dans les sociétés soumises au mode de production industrielle, par une très grande parcellisation des tâches et une forte spécialisation des individus en conséquence.

Ainsi ce qui noue les interdépendances et constitue les fondements de la solidarité des humains en les organisant en société, peut devenir ce qui les aliénerait dès lors que la spécialisation et l'expertise des uns qui sont au service des autres n'est plus contrôlable. Cette situation interviendrait quand l'expertise des uns ne serait plus sanctionnée par ceux à qui elle apparaît comme bien ou comme service sur le marché.

Cette situation apparaît de fait quand s'établit un *monopole radical* (Ivan 11h ch, 1973) d'une activité c'est-à-dire quand la *disponibilité* des biens et des services sur le marché est radicalement contrôlée par un groupe d'experts. Le projet comme institution visant à mobiliser les experts mandatés à agir peut consister en une forme de monopole radical monopole «tenu» par le collectif d'énonciation. C'est en ce sens qu'en aménagement ou en urbanisme, la question de la planification -c'est-à-dire la discussion autour de la ville réalisée conformément au Plan- peut se poser comme un fait accompli. Ce fait s'oppose aux urbains au double titre : d'une dépossession de leur pouvoir d'agir sur leur milieu (autrement que par délégation et sans contrôle sur les délégués²⁷) impliquant ici très directement l'Etat et ses administration et en corollaire, d'une absence de choix²⁸ (ils ne peuvent faire qu'avec ce que le marché propose) et, donc, d'une possibilité de sanction.

L'ensemble des interdits qui dénie tout ou partie des droits des citoyens à organiser leur milieu permet de déclarer illicite, voire carrément informel²⁹ toute production échappant au projet d'aménagement³⁰. Ces interdits résultent du procès en incompétence

²⁷- y compris pour le personnel politique dans les grandes démocraties dites avancées, dans la mesure où compte tenu de la dilution des responsabilités, les élus ne sont pas sanctionnés par rapport à leurs engagements, mais sur leur performance organisationnelle et communicationnelle...

²⁸- ainsi par exemple des choix relatifs au logement et à la localisation ils dépendent entièrement du marché et de la manière dont ce marché est organisé (secteur immobilier et articulation des secteurs public et privé) par ceux-là mêmes qui organisent l'offre en contrôlant la demande à partir des seuils de solvabilité (notamment en travaillant sur l'offre en crédit, sur la fiscalité ainsi que sur les différentes aides locatives).

²⁹- C'est-à-dire radicalement «sans formes».

³⁰- Dans l'Algérie des années 80, ce secteur faisait la preuve de son efficacité en répondant bien mieux que le secteur industriel du bâtiment à

instruit à l'encontre des citadins relativement à leur action sur la cité, sur leur milieu. Et les citadins des pays développés, à cet endroit, sont largement moins libres que leurs coreligionnaires des pays en développement... Dans tout les cas, c'est de cette manière que l'urbain (tout à la fois «vie en ville» et les moyens matériels – techniques et spatiaux – qu'exige le déroulement de cette vie) intégrerait toujours plus avant l'activité d'édification et «échapperait» aux citadins. Les échanges, les rencontres, les confrontations des différences, leur connaissance et reconnaissance, le commerce des choses et des mots qui «font» la vie en ville. qui font l'urbain, qui impliquent tout à la fois un système de relations intersubjectives et un système d'artefacts et d'institutions, sont absorbés dans l'activité édificatrice et se constituent en valeur d'échange sur le marché sous la forme de biens et de services spécifiques. Ainsi, par exemple, l'apparition de l'«espace public» ou des «monuments historiques» et de la «culture» dans le «marketing territorial» (J. L. Masson, 1998) comme éléments constitutifs de la valeur ajoutée intégrée dans les critères permettant de discerner entre les sites urbains en concurrence sur le marché de la localisation des entreprises.

L'expérience des Zup et des Zhun en France et en Algérie montrait déjà le chemin quand le Plan prévoyait de pourvoir à la vie en ville en équipant le site, en proposant de généreuses «grilles d'équipements». Le fatras d'objets architecturaux ainsi jetés en pâture aux citadins – qui n'en demandaient sans doute pas tant- sur les territoires urbanisés a montré les difficultés des dispositifs techniques et spatiaux à assurer par eux-mêmes la vie en ville. Cette expérience a le mérite de montrer que la ville édifiée conformément au Plan reste un analogon matériel, autrement dit, un Plan en trois dimensions³¹. C'est en ce sens qu'il faut entendre sans doute l'acerbe remarque d'Henri Raymond commentant la probabilité d'une «production de la ville»

«La production de la ville ça me met mal à l'aise. N'ai-je pas moi-même contribué à cette illusion ? Pour le moment je pense qu'il n'y pas plus de production de la ville que de production de l'eau bouillante sur une plaque chauffante.»³²

Nous conclurons cette réflexion sur la distance à maintenir absolument entre la ville du Plan et la ville en vrai par un rapide retour sur

l'injonction du Plan national d'atteindre le seuil des 100 000 logements par an. Cela n'empêchait nullement d'ignorer ces productions - elles «n'existaient pas», elles étaient illicites- dans les PUD...

³¹- C'est en cela que l'on peut dire que le Plan pour réalisable qu'il soit et se doit de l'être, est parfaitement irréaliste...

³²- Correspondance. Critique formulée à la suite de la lecture de mon article paru dans la Revue *Espaces et Sociétés* «Le collectif d'énonciation de l'espace: production contemporaine de l'espace et modalités de professionnalisation».

les modalités organisationnelles de l'action que constitue le collectif d'énonciation.

L'urbanisme comme théorie et comme pratique et, plus généralement, la «dimension urbanistique³³» dans l'édification contemporaine de la ville, ont à voir, peu ou prou, avec l'émergence des sociétés industrielles – entendu par là les sociétés dominées par le mode industriel de production. Les conditions contemporaines d'aménagement dans ce mode de production seraient constitutives d'une séparation radicale entre la ville planifiée et la ville concrète. La première se subordonnerait avantageusement à la seconde la ville planifiée constituée en ressources par un ensemble d'acteurs fait de l'activité d'édification une fin en soi et, ce faisant, le Plan devient un faire-valoir de leurs normes d'action dans la ville.

Les membres de ce collectif d'énonciation organisés dans le cadre du projet d'aménagement seraient en état par la médiation du Plan de délibérer autour de l'agencement des moyens relativement aux fins qu'ils poursuivent chacun et qu'ils discutent. La production du Plan dans cet ajustement permet à chaque acteur de se projeter, c'est-à-dire, en anticipant l'action des autres et sa propre action, en planifiant sa propre action, de discerner dans les fins communes que propose le projet, sa propre visée. Le propos du «réalisme» exigé du Plan n'est pas la réalisation mais bien plutôt la volonté d'accroître pour ainsi dire la performance des projections de manière justement à statuer sur la réalisation.

Dans le glissement des finalités vers des fins strictement économiques, la seule projection qui vaille consiste dans l'opportunité économique que constitue l'action, c'est-à-dire pour chaque acteur, l'agencement des moyens relativement à la pérennité de ses ressources -autrement dit la pérennisation de ses chances d'accès au marché des biens et des services. Le projet global, la finalité de l'action échappent à chacun ou, tout du moins, se réifient dans le projet et les finalités de chacun. Cette situation mettrait en crise les formes de délibération qu'assurait la circulation des images au profit d'un système de négociations où les rapports de force sont déterminants et renvoient l'action, non plus aux finalités qui la commandent, mais bien plutôt aux finalités sectorielles que ces rapports de force imposent comme fins exclusives.

De cette manière s'achèverait l'irréalisme de la ville planifiée et réalisée : la réalisation du Plan en trois dimensions assurerait la prolifération de dispositifs techniques et spatiaux dont l'usage tendrait à contrevenir aux règles de convivialité. La réversibilité du processus tient dans le double mouvement de la restauration de la délibération et de son extension aux mandants – c'est-à-dire au recouvrement du contrôle sur les

³³- Si, par «urbanistique», nous entendons ce qui relève de l'activité projectuelle et des formes d'abstraction qui lui sont propres.

mandatés. Ainsi le Plan en tant que projection ne serait plus une assignation de l'avenir, niais bien plutôt une consignation du passé, comme mémoire pour délibérer des ajustements présents à la réalité...

Bibliographie

- Arendt Hannah, 1963, *Condition de l'homme moderne*, titre original, *The human condition*, traduit par Georges Fradier, Préface de Paul Ricoeur, coll. Agora. éd. Calmann-Lévy, Paris, 406 p.
- Boutuillet Jean-Pierre, 1993, *Anthropologie du projet*. première édition, 1990. coll. Psychologie d'aujourd'hui, éd. PUF, Paris, 314 p.
- Dodier Nicolas, 1995, *Les Hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, éd. Métailié, Paris, 385 p.
- Durkheim Emile, e1994, *De la division du travail social*, première édition. 1930, éd. Quadrige / PUF, Paris, 416 p.
- FLN, 1976, *Charte Nationale*, éd. du FLN, Alger, 199p.
- Francastel Pierre. 1983, *L'image. la vision et l'imagination, du la peinture au cinéma*, éd. coll. Bibliothèque Médiations, éd. Denoël / Gonthier. Paris, 248 p.
- Galbraith John Kenneth, 1967, *Le nouvel état industriel, essai sur le système économique américain*, 10 édition en langue anglaise sous le titre «The new industrial state», trad. de l'anglais par JL. Crémieux-Brilhac et Maurice le Nan, 3^{ème} édition française de 1989, coll. TEL, éd. Gallimard, Paris, 473 p.
- Hoddé Rainier, Toussaint Jean-Yves, 1992, *Arrêt sur images, regard sur le processus d'énonciation du Paris moderne*, rapport de recherche sous la direction de Bernard Huet, Plan Construction et Architecture. IPRAUS-ronéo, Paris. 144 p.
- Ibn Khaldûm. XIVème *Discours sur l'histoire universelle*, *Al-Muqaddima*, tomes 1, 2 et 3, traduction de Vincent Monteil, originaux XIVème siècle, 2[°] édition, éd. Sindbad, e1978, Paris, 1426 p.
- Illich Ivan, 1973, *La convivialité*, version américaine publiée sous le titre «Tools for conviviality», coll. World Perspectives, éd. Harper & Row, New York. éd. du Seuil. Paris. 159 p.
- Leca Jean, 1980, «Ville et système politique l'image de la ville dans le discours algérien», *ni Travaux du séminaire international de Hammamet*, 22-30 juin 1976, éd. CERES Productions, Tunis, pp. 290-317.
- Masson Jean-Louis, 1998, «Le marketing dans la démarche de projet urbain, in ouvrage collectif sous la direction de Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann, *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, coll. architecture + recherche, éd. Mardaga, Bruxelles, pp. 113-125.
- Simondon Gilbert, e1989, *Du mode d'existence des objets techniques*, première édition, 1958, coll. Res, L'invention philosophique, éd. Aubier, Paris, 338 p.

Toussaint Jean-Yves. 1993, *Architecte-Urbaniste en Algérie. Un fragment de la crise algérienne*, Thèse sous la direction du Professeur Henri Raymond, Université de Paris X, ronéo, IPRAUS, Evreux-Paris, 641p.

Toussaint Jean-Yves, 1995, «Le collectif d'énonciation de l'espace ou l'histoire des acteurs que cachait l'architecte», *Les Cahiers du LAUA* n°3, coll d'architecture de Nantes, Nantes, pp. 7-20.

Toussaint Jean-Yves, 1996, «Le collectif d'énonciation de l'espace: production contemporaine de l'espace et modalités de professionnalisation», revue *Espaces et Sociétés*, n°84 - 85, *villes sciences sociales, professions*, éd. L'Harmattan Paris, pp. 83-98.

Weber Max. 1995. *Economie et société* , tomes I et 2, traduction de Julien Freund, «Wirtschaft und Gesellschaft», 1956. et de «Rechissoziologie». 1967, coll. Agora, éd. Plon, Paris. 412 p.